


## Réponse à une demande de permission de voirie

Décret no 2005-1676 du 27 décembre 2005 - Arrêté du 26 mars 2007 - Article R 20-47 du code des P.C.E.

N° de dossier : 1057736/CAN400569/2403430 /  
Date : 29/11/2024  
Contact : Hervé CHAMBON

Orange UI AURA (Auvergne Sud)  
7 RUE RAYMOND CORTAT  
15000 AURILLAC

Bénéficiaire (si différent du demandeur)
@

Réponse du gestionnaire de voirie instructeur	
Conseil Départemental du Cantal - DRD Agence d'Aurillac RUE NICEPHORE NIEPCE 15000 AURILLAC	Permission accordée Conformément à la PI du 10/12/2024 Date et signature : (Nom et qualité) Le Coordonnateur Territorial - AURILLAC   Vincent GALIBERN (Et selon les dispositions en vigueur localement, par arrêté N° ..... du .....) Le 11/12/2024

Niveau d'urgence
Raccordement client : Non

Localisation des Travaux
15130 YTRAC - RD253,

Type des travaux	Evaluation en longueur et en nombre			Evaluation du patrimoine		
	Unité	Pose	Dépose	Unité	Pose	Dépose
Canalisation	m. de conduite	1039		m. d'alvéole	3117	
Câble Enterré	m. de conduite			m. de câble		
Artère aérienne sur potelet	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui EDF	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui F.T.	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Armoire de S.R.	unité			m <sup>2</sup>		
Borne pavillonnaire	unité			m <sup>2</sup>		
Cabine téléphonique	unité			m <sup>2</sup>		
Poteau	unité					
Antenne > 12 m	unité			m <sup>2</sup>		
Pylône > 12 m	unité			m <sup>2</sup>		
Chambre souterraine	unité	1				
Câble de branchement	m. d'artère aérienne			m. d'artère		

Gestionnaire de voirie : 77856 Conseil Départemental du Cantal

Orange Restricted

Canalisation autoroute	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré autoroute	m. de conduite			m. de câble		
<b>Nature des travaux :</b> Réalisation de conduite multiple,						
Commentaires :						
Echéancier :						
Date prévue pour le début des travaux :						
Durée prévisible des travaux : 30.0 Jour(s)						
Durée : Permission de voirie accordée jusqu'au 03/12/2033						



**PROPOSITION D'IMPLANTATION**  
**CONSEIL DÉPARTEMENTAL / PAT / DM / SGT D'AURILLAC**

**Intitulé de l'opération: Tranchée(s)**

**RD n° 253**

**Demande de: ORANGE**

**Objet de la demande: Création d'une artère pour la fibre**

**Commune(s): YTRAC      Lieu-dit : hameau de Bessanes**

Le 10 décembre 2024, nous soussignés

Monsieur Franck Membrado représentant du SGT d'AURILLAC  
Monsieur Hervé Chambon représentant le maître d'ouvrage du réseau

Nous sommes transportés sur les lieux afin d'établir la présente proposition d'implantation des tranchées conformément au tableau ci après et aux plans joints

Signatures

Le représentant du SGT d'AURILLAC

Le représentant du Maître d'Ouvrage

**Chambo  
n Herve**

Signature numérique de  
Chambon Herve  
DN : c=FR, o=Orange,  
cn=Chambon Herve,  
email=herve.chambon@  
orange.com  
Date : 2024.12.10  
14:36:23 +01'00'

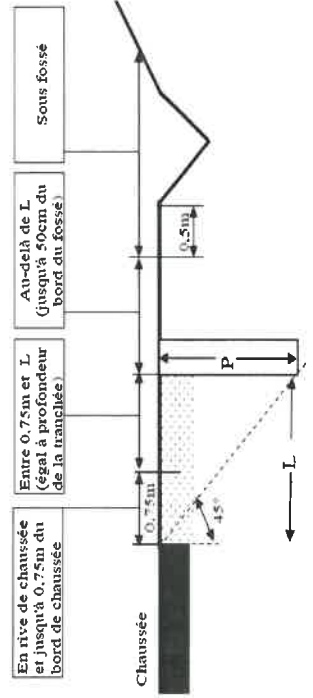
Vu par le Coordonnateur Territorial d'Aurillac

Le Coordonnateur Territorial – AURILLAC

Vincent GALIBERN

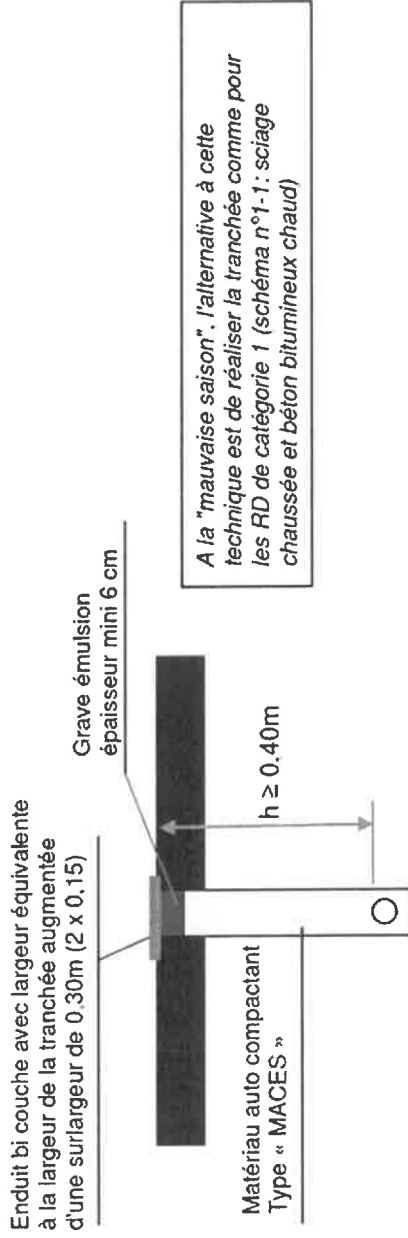
N° RD	Catégories et niveaux RD	Repères Plans joints	Côté de la route D ou G suivant le sens des PR	Technique* TT, TE, FD, F, SA	LONGUEUR SOUS DOMAINE PUBLIC				N° du schéma type applicable (Schémas annexés à la PI) observations diverses
					Sous Chaussée	En rive de chaussée et jusqu'à 0,75m du bord de ch.	Entre 0,75m et L égal à profondeur de tranchée	Au-delà de L	
253	Cat 3	Du PR3+303 Au PR3+322	D	TE	20m				En schéma 2-2 en rive de chaussée si impossibilité passer sous le 2-1 sous chaussée
253	Cat 3	Du PR3+322 Au PR3+360	D	TT	Passage du pont de LACARRIERE YTRAC utiliser un des 2 fourreaux de réservation f 150 mm dans chaque trottoir, si tous les réseaux sont occupés, le passage devra se faire dans la rivière car Il n'est pas envisageable de pendre des réseaux sous le tablier.				
253	Cat 3	Du PR3+360 Au PR4+005	D et G	TE	645m				En schéma 2-2 en rive de chaussée si impossibilité passer sous le 2-1 sous chaussée
253	Cat 3	Du PR4+005 Au PR5+012	D	TE	650m				En schéma 2-2 en rive si impossibilité passer sous le schéma 2-3 en rive de chaussée Pas de travaux lors de forte chaleur car c'est un revêtement enduit récent. Sablage chaussée pour protection si nécessaire.

Conformément aux plans ci-dessous

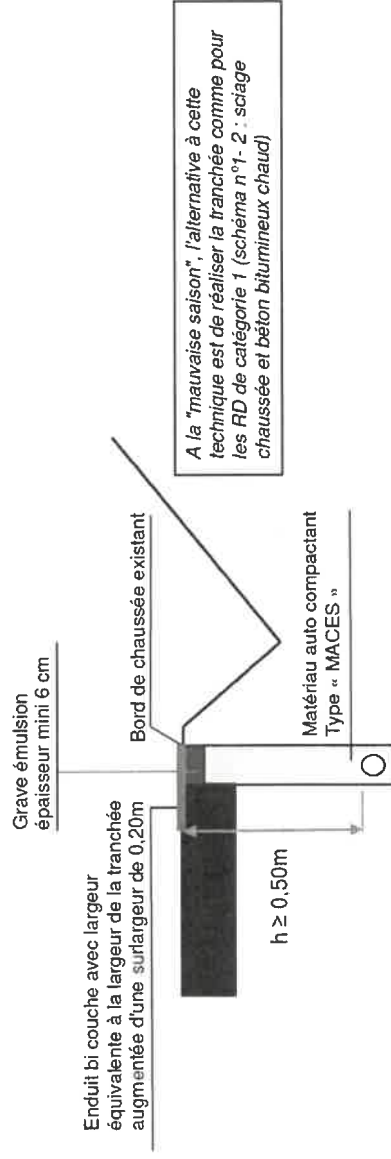


- \* Techniques :  
 TT = tranchées traditionnelles  
 TE = tranchées étroites  
 FD = Forage dirigé  
 F = Fonçage  
 SA = Supports aériens

« MACES »  
dosage = 140kg/m<sup>3</sup>  
**Schéma 2-1** tranchée étroite sous chaussée des RD des catégories 2 et 3



**Schéma 2-2** tranchée étroite en rive de chaussée des RD des catégories 2 et 3 sans accotement et avec fossé (accotement quasi inexistant : l ≤ 50 cm)



« MACES » dosage = 140kg/m<sup>3</sup>

**Schéma 2-3** tranchée étroite jouxtant le bord de chaussée des RD de catégories 1, 2 et 3

